

DELIBERATION CFVU-119-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 13 octobre 2023

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 20 septembre 2023

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 23 octobre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 20 septembre 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 24 novembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 27/11/2023

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 20 septembre 2023

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 20 septembre 2023 à 14h35, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO et Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Excusé
BOISSON Didier	Excusé, a donné procuration par Monsieur ROBLEDO
BOUIS Sylvie	Présente
BRÉON Lucie	Excusée
CADOUX Annaëlle	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
CASTEL Lorrain	Absent
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Présent
DECTOR Sananda	Absente
EL QADIRI Mohamed	Excusé, a donné procuration à Monsieur MASLET
EVEILLARD Mathieu	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
GRIMAUULT Virginie	Présente
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
HOUEDJI Espoir	Absent
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur RULENCE
JAULT Nathan	Absent
JOSSE Mélina	Absente
KERBELLEC Yann	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Madame GRIMAUULT
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Madame TAXIL
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame GRIMAUULT
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donnée procuration à Madame BARBE
PELTIER Didier	Absent
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO
ROBINEAU Shana	Excusée
ROUGER Manuel	Excusé
RULENCE David	Présent
TAXIL Bérangère	Présente

TRAVIER Sandrine	Excusée, a donné procuration à Monsieur MASLET
YVARD Jean-Michel	Excusé

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BORDET Laurent, Vice-président Vie des campus

BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté droit, économie, gestion

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente Innovation pédagogique

DELEPINE Samuel, Responsable du département Carrières Sociales

DENECHERE Yves, Responsable du Master Études sur l'enfance et la jeunesse

GICQUIAUD Emilie, Responsable de la Licence Professionnelle Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

HOCQUET Anne-Sophie, Administratrice du Domaine Universitaire du Choletais

LANCELOT Céline, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

PANTIN François, Directeur de l'IAE

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

REY Anne, Assesseure à la Pédagogie, ESTHUA Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Annulation du Campus Day	1
1-2 Thélème – Avis ANR	1
1-3 Point sur le logement	1
1-4 Certification en anglais	2
1-5 Point sur les inscriptions	3
2. Approbation des procès-verbaux	3
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2023	3
2-2 Procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2023	3
3. Enseignement et conventions	4
3-1 Retour sur la campagne MonMaster.....	4
3-2 Modification des MCC.....	6
3-3 Modification de l’offre de formation – Faculté DEG.....	11
3-4 Modification de l’offre de formation – IUT Angers-Cholet	13
3-5 Offre de formation – Maquette – Faculté LLSH	13
3-6 DE IPA – Création de la mention « Urgences » - Faculté de Santé	15
3-7 Conventions	15
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 20 septembre 2023	17

1. Informations

1-1 Annulation du Campus Day

Monsieur ROBLÉDO annonce l'annulation du Campus Day en raison des prévisions météorologiques avec beaucoup de pluie, du vent et des orages prévus sur le territoire angevin dans les prochains jours. Les stands devaient en effet être installés sous des arbres et il n'est pas possible de prendre le moindre risque ou de rapatrier les stands dans les locaux. La mairie qui organisait le concert a pris la même décision, ce qui fait que toutes les festivités de demain sont annulées.

1-2 Thélème – Avis ANR

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Elle rappelle qu'une délégation de l'Université d'Angers a été auditionnée début juillet par le jury pour le projet Thélème. La transmission de l'avis du jury est prévue pour le mois d'octobre 2023 et un comité de pilotage se réunira ensuite pour débattre de la poursuite du projet.

1-3 Point sur le logement

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Il évoque l'interview dans la presse d'un assistant social de l'Université d'Angers qui a fait état d'une tension forte sur le logement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, un certain nombre de logements sont sortis du parc locatif car considérés comme des passoires énergétiques, ce qui a créé une tension. Malgré les ouvertures de résidences universitaires sur Angers, la tension reste forte depuis 2018. Monsieur BORDET souligne aussi que le service social est composé de 4 personnes et a été densifié ces dernières années grâce à un financement du département et à un financement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), ce qui permet de faire face à des situations d'étudiants qui arrivent et qui se retrouvent sans logement. Il tient à préciser que tout étudiant qui arrive au service de santé universitaire (SSU) est pris en charge et bénéficie d'une aide financière de 200 € pour se loger pendant quelques jours à l'hôtel.

En termes statistiques, 17 étudiants sont actuellement sans logement et 137 étudiants sont en logement précaire (hébergés chez une connaissance ; dans l'obligation de rentrer dans leur famille tous les jours avec des distances plus ou moins lointaines ; hébergés dans un hôtel...). Une fois que les étudiants sont passés par le SSU, il n'est pas évident de rester en contact avec eux. Lors de la rentrée 2022, le SSU avait recensé une centaine d'étudiants sans logement, et ce chiffre avait été corroboré par l'enquête « Conditions de vie étudiante » qui avait été lancée à l'automne 2022 où 80 % des étudiants en situation de chercher un logement avaient déclaré rencontrer des difficultés (loyers trop élevés ou absence d'une offre de logements disponibles). Il y a actuellement une dizaine de studios et de T1 disponibles sur le Bon Coin et une offre de collocation plus importante, de l'ordre de 130. Toutefois, ces formes de collocation sont imposées et les collocations peuvent convenir à des alternants ou à des étudiants qui se connaissent déjà mais beaucoup moins à des primo-entrants.

Monsieur BORDET rappelle que le logement n'est pas de la compétence de l'Université d'Angers mais du CROUS. Pour autant, l'établissement prend ce sujet à cœur depuis plusieurs années car un étudiant sans logement ne peut pas se concentrer naturellement sur ses études et n'est donc pas dans les meilleures conditions de la réussite. La plateforme de logements qui a été

mise en place il y a quelques années permet d'aider les étudiants et des courriers sont transmis aux communes limitrophes d'Angers pour qu'elles communiquent auprès du grand public sur leur offre de logements disponibles.

Enfin, pour faciliter le travail administratif des assistants sociaux, l'Université d'Angers a décidé de faire l'acquisition d'un volume de chèques vacances pour régler les nuits d'hôtel, dispositif déjà mis en place par l'Université d'Orléans. Ces chèques vacances, en cours d'acquisition, sont issus du fonds d'urgence géré par la Fondation.

Monsieur ROBLÉDO pense qu'il faut voir la capacité d'utiliser ces chèques vacances. Plusieurs hôteliers sur Angers n'acceptent pas ce moyen de paiement car le processus administratif est trop complexe.

Monsieur BORDET pense qu'il est nécessaire de réunir les acteurs concernés par la problématique du logement avant la fin de l'année civile afin de préparer la prochaine rentrée universitaire. La ligne directrice de l'Université d'Angers consiste à ne pas aller vers la fourniture de logements pour les étudiants en difficulté car elle n'en a pas les moyens. Son rôle est d'assurer, via les assistants sociaux, une aide financière.

Monsieur ROBLÉDO estime qu'il est extrêmement complexe humainement pour l'Université de conserver sa ligne politique. L'établissement essaie forcément de trouver des solutions lorsqu'un étudiant sans logement se présente au SSU. Il prend l'exemple d'un collègue à qui l'Université a prêté un véhicule ce week-end car il devait aménager des appartements pour des étudiants de sa composante. Des opérations de solidarité se mettent donc en place mais elles sont souvent à titre individuel. Il n'est pas possible de se satisfaire de cette situation et l'objectif est de travailler sur des dispositifs qui permettent d'appréhender davantage dans la sérénité cette question. Certains établissements publics disposent par exemple d'une cellule pour dispatcher les logements disponibles et l'idée serait de mettre en place une cellule de ce type et de la déclencher à partir du mois de juin pour accompagner les étudiants à trouver des logements et les mettre en contact pour envisager des collocations.

Monsieur MASLET précise que, contrairement aux idées reçues, la collocation n'est pas moins chère sur Angers qu'un logement seul. Le marché est fait de telle sorte que les logements sont conditionnés pour faire de la collocation à des prix très élevés. Il rappelle aussi qu'il y a moins de 3 000 logements sociaux délivrés par le CROUS sur le territoire angevin pour 45 000 angevins. Le ratio est donc très insatisfaisant.

Monsieur VERON indique que la ville a indiqué que 7 200 logements peuvent être considérés comme des logements étudiants. Là encore, le ratio est très faible. Il rappelle aussi que les assistants sociaux du CROUS et de l'Université d'Angers travaillent en collaboration étroite, avec un guichet unique social au sein du SSU. L'idée est d'avoir une entrée unique et une bonne organisation.

1-4 Certification en anglais

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en rappelant que le ministère avait imposé, il y a deux ans, une certification en anglais pour diplômer les étudiants en fin de premier cycle, et le Conseil d'État avait finalement retoqué cette obligation. L'Université d'Angers a proposé aux composantes qu'elles fassent appel au certificateur VTEST avec lequel l'établissement avait passé un marché, et des étudiants passent la certification en anglais en

fin de troisième année ou en fin de cycle d'IUT depuis la fin de l'année 2021. 376 étudiants ont ainsi passé le test en 2022-2023.

Madame RAVAIN ajoute qu'un financement a été obtenu pour l'année 2022-2023 et le dispositif se poursuit en 2023-2024 sauf si les informations provenant du ministère évoluaient.

Monsieur ROBLÉDO pense qu'il est important de savoir où en est l'association nationale des enseignants de FLE, le CLES, qui doivent normalement travailler sur un dispositif de certification. L'Université d'Angers fait appel au certificateur VTEST en attendant que ce dispositif soit déployé.

Monsieur MASLET aimerait savoir par qui est reconnu le certificateur VTEST.

Madame RAVAIN répond que VTEST certifie le score obtenu par l'étudiant pour déterminer son niveau d'anglais. Ce score est reconnu internationalement.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que l'autre structure retenue dans le cadre du premier appel d'offre n'avait même pas ce type d'accréditation.

1-5 Point sur les inscriptions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) et recense 49 étudiants supplémentaires inscrits en L1 par rapport à l'année dernière et 230 étudiants supplémentaires inscrits en M1 avec une légère augmentation des capacités d'accueil. Il y a enfin 200 étudiants supplémentaires à l'Université d'Angers au global et les études démographiques montrent que les effectifs devraient continuer à progresser dans les prochaines années. Pour autant, cette augmentation semble limitée étant donné que de plus en plus d'établissements privés proposent des formations en apprentissage qui attirent les jeunes.

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2023

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2023

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 05 juin 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

3. Enseignement et conventions

3-1 Retour sur la campagne MonMaster

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en rappelant que la capacité offerte limitée était fixée à 1 672 places et les commissions d'examen des vœux avaient classé 7 936 candidats. 1 387 candidats ont accepté les propositions de l'Université d'Angers et 34 sont actuellement en recherche de contrat. Il reste des places vacantes dans 37 formations sur 59 et 310 candidats sont en liste d'attente. Enfin, 45 formations ont épuisé leur liste de candidats classés, ce qui a engendré l'ouverture d'une phase complémentaire sur la plateforme e-candidat. 12 formations ont accepté de réétudier des dossiers pour 525 candidatures, et 44 candidats ont finalement été admis.

Par ailleurs, les étudiants pouvaient effectuer une saisine auprès du rectorat qui renvoie les dossiers vers l'Université d'Angers pour étude. L'établissement a effectué 16 propositions dont 8 ont été acceptées. Au 11 septembre, il restait 62 étudiants diplômés de l'Université d'Angers qui n'avaient reçu aucune proposition d'admission et qui avaient saisi le recteur, dont la moitié avait une licence de psychologie.

Monsieur MASLET aimerait savoir si la diminution du nombre de saisines auprès du rectorat entre cette année et l'année dernière peut être assimilée comme une meilleure orientation via la plateforme MonMaster.

Madame MALLET note aussi que les étudiants ont été appelés tout le long de la procédure tant que la formation n'était pas remplie. Elle comptabilise 144 recours auprès du président dont 114 concernent l'admission en master. Les étudiants veulent connaître, la plupart du temps, les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été admis. Or, ils ne sont pas admis puisque d'autres étudiants ont un meilleur dossier qu'eux.

Monsieur ROBLÉDO note que ce raisonnement est logique dans le sens où le nombre de candidats est supérieur au nombre de places. Les recours lui font parfois mal au cœur parce qu'il voit que la personne a travaillé, a obtenu de bons résultats et ne comprend pas pourquoi ses résultats sont insuffisants pour entrer dans telle ou telle formation.

Madame MALLET constate aussi un fort taux de réussite en licence de Psychologie.

Monsieur MASLET aimerait savoir s'il est possible de faire des contre-propositions pour entrer en licence professionnelle pour les étudiants qui ont aux alentours de 10 de moyenne.

Madame MALLET explique que l'Université leur écrit en indiquant qu'ils peuvent prendre rendez-vous au Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP). La problématique est que la campagne de candidature pour intégrer une licence professionnelle est close en mai voire en avril. Il n'est pas possible de savoir en juin s'il reste encore des places en licence professionnelle. Il faudrait réaliser un travail plus important en début de L3 avec le SUIO-IP pour que ces étudiants se rendent compte qu'il sera difficile pour eux d'entrer en master.

Monsieur ROBLÉDO reste quelque peu dubitatif sur cette proposition puisqu'on proposera à un étudiant ayant obtenu sa licence d'entrer en licence professionnelle, de manière à maximiser ses chances pour intégrer un master l'année suivante.

Monsieur MASLET reconnaît que sa proposition peut donner ce sentiment mais ce n'est pas la vision qu'il en a. Durant le cursus scolaire, les jeunes sont formatés pour aller en licence puis en master et on leur montre très peu souvent des voies divergentes. On sait très bien qu'il est difficile de s'insérer dans le milieu professionnel avec une licence. Permettre à certains étudiants de leur montrer une voie différente, avec une possibilité de s'insérer professionnellement, a beaucoup plus de sens selon Monsieur MASLET.

Monsieur ROBLÉDO confirme que ce message peut s'entendre. Pour autant, il peut être difficile pour un étudiant d'accepter de refaire une année de licence professionnelle après avoir obtenu une licence. Par ailleurs, il rappelle que l'Université d'Angers a mis en place le DU « Votre avenir » en partant du principe que le secteur économique de certaines filières a été tellement impacté par la crise sanitaire que les étudiants intéressés peuvent acquérir de nouvelles compétences en attendant que la crise passe. En tout état de cause, une telle proposition pour entrer dans une licence professionnelle après l'obtention d'une licence doit se faire dans le cadre d'un contrat moral clair.

Madame GRIMAUULT indique que le SUIO-IP reçoit tous ces étudiants et leur propose toujours un plan B en fonction de leurs notes. Il peut s'agir d'une licence professionnelle mais cette orientation n'est pas possible pour tous les étudiants.

Monsieur ROBLÉDO suggère d'agir en anticipation dès la fin de la deuxième année. Libre à l'étudiant d'accepter ou non ensuite la proposition de réorientation vers une licence professionnelle.

Monsieur MASLET sait que ce système se fait à l'UFR DEG, dans la promotion des L3 BFA.

Madame BARBE souligne que les collègues du département de Psychologie rappellent bien aux étudiants, depuis la L1, qu'un master de Psychologie n'est pas la seule voie possible après une licence de Psychologie. Il n'est pas indigne de penser que la Psychologie peut être suivie en tant que formation et que d'autres possibilités professionnelles s'ouvrent à l'issue de cette formation et qui vont s'appuyer sur des connaissances en psychologie. Tout le monde ne peut pas être psychologue. La sélection en master de Psychologie est effectivement dure et sévère car le titre de psychologue est protégé et le nombre de postes limité en institution. En tout état de cause, les collègues essaient d'accompagner au mieux les étudiants dans leur orientation, et certains le comprennent contrairement à d'autres qui persistent malgré des notes très proches de la moyenne.

Madame HOCQUET aimerait savoir si des passerelles sont proposées en L2 et en L3, ce qui leur éviterait de faire ce choix en fin de L3.

Madame BARBE répond que les collègues leur expliquent bien qu'il existe d'autres formations (ergothérapeute, assistants sociaux...) sauf que ces « passerelles » suggèrent de repasser par Parcoursup. Il n'est en effet pas facile pour un étudiant de candidater vers d'autres formations.

Monsieur PANTIN signale que le forum des métiers permet d'ouvrir un champ des possibles et précise que l'IAE récupère des étudiants de psychologie de travail qui se réorientent vers la gestion des ressources humaines. Ce n'est pas forcément un renoncement mais un champ d'application un peu différent de ce qui peut être fait en Psychologie.

Madame BARBE estime qu'il existe une représentation comme quoi la seule poursuite d'étude est le master en Psychologie suite à la licence alors qu'il peut s'agir d'autres masters.

Madame MALLET considère tout de même que la mise en place de la plateforme MonMaster a permis d'améliorer la procédure pour les étudiants et d'avoir une meilleure vision des candidatures pour les universités.

Monsieur RULANCE pense qu'il pourrait être intéressant d'avoir une réflexion sur les places restantes. Même si les sélections sont terminées en juin pour les licences professionnelles, il s'avère qu'il reste parfois quelques places dans certaines formations, notamment à l'IUT. Il ne faut pas non plus laisser entendre que les licences professionnelles sont déclassées par rapport aux autres licences.

Monsieur MASLET assure que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire à travers son intervention. Il n'est possible de faire un choix que lorsqu'on connaît toutes les possibilités et la plateforme e-candidat reste assez obscure pour trouver une formation en particulier. C'est la raison pour laquelle il souhaite donner une nouvelle possibilité à tous ces étudiants.

Madame MALLET annonce que des évolutions de la plateforme sont attendues en particulier sur le calendrier. La phase de dépôt des candidatures aura lieu entre le 26 février et le 24 mars 2024 avant une phase d'examen des candidatures du 2 avril au 17 mai. La phase principale de gestion des admissions est prévue entre le 3 et le 21 juin 2024 et la phase complémentaire débutera le 21 juin. Plusieurs questions se posent encore sur le déroulement de la phase complémentaire : réservée aux formations qui auraient des places vacantes ? Possibilité pour les candidats qui n'auraient eu aucune proposition en phase principale ? Possibilité de déposer les notes du semestre 6 ? Madame MALLET rappelle qu'il est important de classer tous les candidats qui répondent aux attendus. Elle ajoute que la hiérarchisation des candidatures n'est pas d'actualité et que des questions demeurent aussi pour les admissions dans les formations en alternance.

3-2 Modification des MCC

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Faculté DEG

Madame MALLET tient une nouvelle fois à rappeler qu'il n'est pas possible de modifier les ECTS dans les maquettes tous les ans. Elle n'arrive toujours pas à comprendre l'intérêt de ces changements perpétuels.

Madame HOCQUET évoque la question des étudiants en mobilité et prend l'exemple d'une étudiante qui ne peut prendre que 6 UE (36 ECTS) alors que le semestre doit faire 38 ECTS. Elle a évoqué cette problématique avec Isabelle MATTHIEU et l'idée retenue est que cette étudiante pourrait récupérer 2 ECTS lors du semestre suivant.

Madame BARBE signale que des UE de la licence de Psychologie sont annualisées. Or, des étudiants partent en mobilité pendant un semestre et reviennent en février avec tous leurs ECTS puisque les UE des universités partenaires sont semestrialisées, ce qui signifie qu'ils n'ont pratiquement plus l'obligation de venir en cours au second semestre. Le département de Psychologie est confronté à cette problématique.

Madame HOCQUET pense qu'il faudrait revoir les accords de partenariat avec ces universités.

Monsieur ROBLÉDO souhaite stabiliser la situation et trouver le moyen d'articuler les MCC des formations de l'Université d'Angers avec les formations d'universités partenaires.

Madame BARBE indique que les ECTS ont été divisés par deux pour les étudiants entrants. En revanche, la situation est plus problématique pour les étudiants de l'Université d'Angers qui réalisent une mobilité pendant un semestre dans une université partenaire. Elle est assez sensible à l'équité entre les étudiants et la situation est ici particulière.

Les modifications des formations suivantes :

- L1 « Droit »
- L2 « Économie – Gestion », parcours « Progressif »
- L2 « Économie – Gestion », parcours « L1 en 2 ans »
- L3 « Droit »
- DL1-2-3 « Droit – Économie »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

ESTHUA

Les modifications des formations suivantes :

- L3 « Tourisme », parcours « Accueil, Conseil et Commercialisation »
- M1-2 « Direction de projets ou établissements culturels »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

IUT Angers-Cholet

Les modifications des formations suivantes :

- Unité d'Enseignement « DD&RS »
- BUT1 « Gestion Administrative et Commerciale des Organisations »
- BUT1 « Génie Électrique et Informatique Industrielle »
- BUT2 « Génie Électrique et Informatique Industrielle », parcours « Électricité et Systèmes Embarqués »
- BUT2 « Génie Électrique et Informatique Industrielle », parcours « Automatismes et Informatique Industrielle »
- BUT2 « Génie Électrique et Informatique Industrielle », parcours « Électricité et Maîtrise de l'Énergie »
- BUT1 « Gestion des Entreprises et Administrations »
- BUT2 « Gestion des Entreprises et Administrations », parcours « Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance »
- BUT1 « Génie Mécanique et Productique »
- BUT2 « Génie Mécanique et Productique », parcours « Chargé d'Affaires Industrielles »
- BUT2 « Génie Mécanique et Productique », parcours « Simulation Numérique et Réalité Virtuelle »
- BUT1 « Techniques de commercialisation »

- BUT2 « Techniques de commercialisation », parcours « Business Développement et Management de la Relation Client »
- BUT2 « Techniques de commercialisation », parcours « Business International : achat et vente »
- BUT2 « Techniques de commercialisation », parcours « Marketing Digital, E-business et Entrepreneuriat »
- BUT2 « Techniques de commercialisation », parcours « Stratégie de Marque et Événementiel »
- BUT1-2 « Génie Biologique », parcours « Agronomie »
- BUT1-2 « Génie Biologique », parcours « Biologie Médicale et Biotechnologie »
- BUT1-2 « Génie Biologique », parcours « Sciences de l'Aliment et Biotechnologie »
- BUT1-2 « Carrières Sociales », parcours « Assistance sociale »
- LP « Management de l'Entreprise Agricole »
- LP « Management des PME-PMI »
- LP « Réseaux et Télécoms »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

IUT Angers-Cholet – BUT3

Monsieur BOUSSEAU identifie des maquettes « standards », des maquettes avec alternance, des maquettes avec un semestre à l'étranger, etc. Il en profite pour remercier le Service de Modélisation, d'Assistance et de Formation (SMAF) pour avoir relu toutes les maquettes.

Les maquettes des formations suivantes :

- BUT3 « Techniques de commercialisation », parcours « Business Développement et Management de la Relation Client »
- BUT3 « Techniques de commercialisation », parcours « Business International : achat et vente »
- BUT3 « Techniques de commercialisation », parcours « Marketing Digital, E-business et Entrepreneuriat »
- BUT3 « Techniques de commercialisation », parcours « Stratégie de Marque et Événementiel »
- BUT3 « Génie Biologique », parcours « Agronomie »
- BUT3 « Génie Biologique », parcours « Biologie Médicale et Biotechnologie »
- BUT3 « Génie Biologique », parcours « Sciences de l'Aliment et Biotechnologie »
- BUT3 « Carrières Sociales », parcours « Assistance sociale »
- BUT3 « Gestion des Entreprises et Administrations », parcours « Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance »
- BUT3 « Gestion des Entreprises et Administrations », parcours « Gestion Comptable Fiscale et Financière »
- BUT3 « Gestion des Entreprises et Administrations », parcours « Gestion, Entrepreneuriat et Management d'Activités »
- BUT3 « Gestion des Entreprises et Administrations », parcours « Gestion et Pilotage des Ressources Humaines »
- BUT3 « Génie Électrique et Informatique Industrielle », parcours « Électricité et Systèmes Embarqués »
- BUT3 « Génie Électrique et Informatique Industrielle », parcours « Automatisme et Informatique Industrielle »

- BUT3 « Génie Électrique et Informatique Industrielle », parcours « Électricité et Maîtrise de l'Énergie »
sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Faculté LLSH

Madame LANCELOT explique que des collègues de master travaillent sur l'approche par compétences dans le cadre du M1-2 « Langues Étrangères Appliquées », parcours « Négociateur Trilingue en Commerce International », avec une ouverture en apprentissage. Le parcours change d'intitulé et comprend deux options (avec un changement de l'intitulé d'une option également).

Les modifications de la formation suivante :

- M1-2 « Langues Étrangères Appliquées », parcours « Négociateur Trilingue en Commerce International »
sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Faculté de Santé

Madame MALLET fait part d'interrogations concernant la poursuite du contrat des étudiants en DEUST « Préparateur – Technicien en Pharmacie », lorsqu'ils redoublent. Le DEUST n'est plus porté par le même OPCO que le BP Préparateur en pharmacie, l'OPCO « entreprises de proximité » n'a pas le même fonctionnement que l'OPCO Santé.

Madame BOUVIER explique qu'il est possible de faire un avenant d'un an si la formation dure deux ans, avec l'accord de l'OPCO. En revanche, il n'est pas possible de redoubler si la formation dure trois ans.

Monsieur BOUSSEAU évoque le cas d'un étudiant qui était en difficulté en deuxième année de BUT GMP mais il a été décidé de ne pas le faire redoubler pour qu'il poursuive son contrat. Le département lui fait suivre les cours de deuxième année au lieu de troisième année, ce qui signifie que cet étudiant va faire sa troisième année d'apprentissage en deuxième année de BUT et on lui proposera de faire le BUT3 dans une nouvelle entreprise avec un nouveau contrat d'un an. Il faut que tout le monde soit d'accord avec cette formule.

Les modifications des formations suivantes :

- DEUST « Préparateur – Technicien en Pharmacie »
- M2 « Sciences du Médicament », parcours « Polymères et Principes Actifs d'Origine Naturelle »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

DU PAREO

Madame LANCELOT souhaite revenir sur l'opération « M'essayer c'est m'adopter ». Elle comprend que l'étudiant issu du DU PAREO doit assister à deux cours par jour sur une semaine. Elle aimerait savoir si ce dispositif est possible que les deux périodes de l'opération ou simplement celle d'octobre.

Madame GRIMAULT pense qu'il s'agit plutôt de la première période car il est prévu une immersion dans une entreprise lors de la deuxième période.

Les modifications de la formation suivante :

- DU « Passeport pour réussir et s'orienter »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Faculté des Sciences

Les modifications des formations suivantes :

- L3 « Sciences de la vie et de la terre »
 - DL1-2-3 « Mathématiques – Économie »
 - M1 « Biologie Santé », parcours « Sciences »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

IRCOM

Les modifications des formations suivantes :

- L1 « Humanités »
 - L2 « Humanités », parcours « Sciences politiques »
 - L2 « Humanités », parcours « Histoire »
 - L2 « Humanités », parcours « Philosophie »
 - L2 « Humanités », parcours « Lettres modernes »
 - L3 « Humanités », parcours « Sciences politiques »
 - L3 « Humanités », parcours « Histoire »
 - L3 « Humanités », parcours « Philosophie »
 - L3 « Humanités », parcours « Lettres modernes »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

FLO-UCO

Les modifications des formations suivantes :

- L1-2-3 « Arts »
- L1-2-3 « Histoire »
- L1-2-3 « Langues Étrangères Appliquées »
- L1-2-3 « Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales »
- L1-2-3 « Sciences de la vie et de la terre »
- L1-2-3 « Lettres »
- L1-2-3 « Psychologie »

- LP « Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement »
- LP « Services à la personne »
- M1-2 « Biodiversité, Écologie et Évolution »
- M1-2 « Didactique des langues »
- M1-2 « Direction de projets ou établissements culturels »
- M1-2 « Innovation, Entreprise et Société »
- M1-2 « Langues Étrangères Appliquées »
- M1-2 « Mathématiques et Informatique appliquées aux SHS »
- M1-2 « Sciences sociales »
- M1-2 « Traduction et interprétation »
- M1-2 « MEEF – 1^e degré »
- M1-2 « MEEF – 2nd degré »
- M1-2 « MEEF – 2nd degré – EPS »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

FLO-UCO – Règlement des examens

Les modifications du règlement des examens des Facultés Libres de l'Ouest (UCO) sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

3-3 Modification de l'offre de formation – Faculté DEG

Madame GICQUIAUD présente cette demande de modification (*cf. diaporama de séance*).

La modification de l'offre de formation de la Faculté DEG concerne la création de la Licence Professionnelle « Activités juridiques : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs ». Le DU offert actuellement par l'Université d'Angers a été ouvert il y a cinq ans en partenariat avec le Centre de Formation et de Recherche à la relation d'Aide et de Soins (CEFRAS). L'exercice de la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs est conditionné par une certification que le CEFRAS a la capacité de délivrer. L'Université s'est associée avec le CEFRAS pour que soit délivré un DU en complément de cette certification. Les collègues envisagent de transformer ce DU en licence professionnelle parce que le gouvernement devrait prochainement conditionner l'exercice de la profession de mandataire judiciaire à une licence professionnelle. La fiche RNCP est en cours de validation et cette demande vise à anticiper l'évolution du cadre réglementaire vers la licence professionnelle. Comme le DU existe, l'idée est de s'appuyer sur les ressources déjà présentes et de poursuivre le partenariat avec le CEFRAS qui dispose d'une bonne connaissance des professionnels et d'un vaste réseau. Les principales nouveautés portent sur l'ouverture à l'alternance, ce qui n'est pas le cas du DU, et une augmentation du volume horaire, de 300 heures dans le cadre du DU à un projet de 450 heures dans le cadre de la licence professionnelle.

Monsieur ROBLÉDO s'interroge sur l'équilibre du modèle économique.

Madame MALLET explique que les 4 500 € de droits d'inscription du DU sont versés au CEFRAS qui reverse à l'Université d'Angers les heures d'enseignement des collègues.

Madame GICQUIAUD croit que les bénéficiaires s'élevaient à un peu plus de 37 000 € l'année dernière, et l'Université d'Angers facture au CEFRAS cette somme.

Monsieur ROBLÉDO note qu'il n'y aurait plus de droits d'inscription spécifiques dans le cadre d'un passage en licence professionnelle. Les droits d'inscription passeraient alors à 170 € par an sauf si la formation est développée en apprentissage.

Madame GICQUIAUD sait que les mandataires judiciaires en poste sont très intéressés par l'alternance et pense que la plupart des étudiants de cette licence professionnelle seront en alternance. Par ailleurs, les mandataires judiciaires peuvent embaucher des personnes qui n'ont pas la certification nationale de compétences mais qui ont l'obligation de se former dans les deux ans après leur prise de poste. L'employeur prendra alors en charge les frais de formation. Elle comptabilise actuellement 17 étudiants au sein du DU dont 10 sont en poste et pour lesquels l'employeur prend en charge les frais de formation, de transport voire d'hébergement.

Monsieur ROBLÉDO explique que des tensions ont pu exister avec des structures qui voient la différence de frais d'inscription entre des personnes déjà en emploi et des personnes accueillies sous statut étudiant. Les structures disent alors à leurs salariés de s'inscrire sous statut étudiant à la formation. En tout état de cause, il faudrait éviter la situation où il y aurait une ambiguïté. Il ne faudrait pas qu'il y ait trop d'étudiants en formation initiale et peu en alternance au sein de cette licence professionnelle. Cette formation va en effet mobiliser plus de ressources et il y a un risque que l'établissement perçoivent moins de ressources propres.

Madame HOCQUET estime que ce point peut être réglé au travers de la convention avec le CEFRAS.

Madame MALLET indique qu'il n'est pas possible d'ouvrir la licence professionnelle simplement en formation initiale.

Madame GICQUIAUD confirme qu'il est prévu qu'elle s'ouvre en alternance dès 2024, au moins pour partie. En tout état de cause, la vigilance des collègues est de mise sur cette question.

Monsieur RULENCE note que les étudiants ne seront pas payés alors que les alternants et les personnes en activité le seront. Cette disparité au sein de la promotion risque d'être problématique. C'est la raison pour laquelle il conseille toujours d'être sur une formation totalement en alternance pour avoir une homogénéité salariale.

Madame GICQUIAUD garde bien cette problématique en tête pour la suite.

Madame MALLET annonce que cette demande de création doit encore passer en CA et sera ensuite déposée hors vague à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) avec une demande de nouvel intitulé de licence professionnelle.

La demande de modification de l'offre de formation de la Faculté Droit, Économie et Gestion est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

3-4 Modification de l'offre de formation – IUT Angers-Cholet

Monsieur DELEPINE présente cette demande de modification (cf. *diaporama de séance*).

La modification de l'offre de formation de l'IUT Angers-Cholet concerne la création du parcours : « BUT Carrières Sociales, parcours « Animation sociale et socio-culturelle ». Il existe actuellement un parcours « Assistance sociale », parmi les cinq possibles en carrières sociales. Depuis quelques années, on constate une baisse d'attractivité, ce qui se traduit par une baisse notable des candidatures pour deux groupes de TD de 28 étudiants. La situation est tellement problématique que les capacités d'accueil ne sont pas remplies malgré 1 260 candidatures. Il y a actuellement 45 étudiants au sein de la formation, ce qui est tout à fait inédit. Par ailleurs, des démissions ont lieu en cours d'année, ce qui fait que la formation se retrouve avec 35 étudiants au lieu d'une cinquantaine potentiellement. Dès lors, il n'y a plus que 25 étudiants en BUT3. Il a échangé avec des collègues dont ceux des écoles de service social qui rencontrent également les mêmes problématiques. L'idée est donc de fermer un des deux groupes de 28 étudiants en « Assistance sociale » au profit de l'ouverture d'un groupe de 28 étudiants en « Animation sociale et socio-culturelle » puisque c'est le parcours le moins en difficulté en termes de recrutement ou de démission parmi tous les parcours de carrières sociales. La licence « Animation » portée par l'ESTHUA se trouve en outre à Cholet et va prochainement fermer, ce qui fait que le contexte local est favorable. Cholet Agglomération souhaitait aussi une continuité d'une formation en animation sur le territoire. Il faut savoir que les autres départements carrières sociales qui proposent déjà ce parcours (Rennes, Tours, Bordeaux) comprennent très bien l'argumentaire développée par l'Université d'Angers. Enfin, cette création permet de relancer une certaine motivation du point de vue pédagogique chez les collègues qui dispensent des enseignements, avec de nouveaux étudiants, de nouveaux partenaires, etc.

Monsieur ROBLÉDO trouve cette idée excellente.

Madame MALLET annonce que cette demande de création doit encore passer en CA et sera ensuite envoyée à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

La modification de l'offre de formation de l'IUT Angers-Cholet est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

3-5 Offre de formation – Maquette – Faculté LLSH

Monsieur DENECHERE présente ce point (cf. *diaporama de séance*) qui concerne la maquette du Master « Études sur l'enfance et la jeunesse », formation déployée entièrement en approches par compétences.

Il n'existait pas de master de ce type en France alors qu'il en existe dans beaucoup de pays européens. Cette mention a été validée par le ministère après évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). La co-accréditation se fait entre Angers et Le Mans et en partenariat avec Nantes Université. La formation sera proposée en mode hybride (présentiel/distanciel) et construite sous le format approche par compétences. Quatre blocs de compétences ont été définis :

- Développer l'agentivité des enfants et des jeunes
- Innover par la recherche dans le domaine de l'enfance-jeunesse

- Agir en situation de discrimination et violence
 - Gérer des projets, des structures, services dans le domaine de l'enfance-jeunesse
- Ces quatre blocs de compétences doivent tous être acquis pour que l'étudiant soit diplômé. Le master « Études sur l'enfance et la jeunesse » vise à former :
- Des cadres ayant une vision globale des enjeux de l'enfance-jeunesse ;
 - Des personnes en capacité d'innover dans le domaine de l'enfance ;
 - Des profils « recherche » capables de rayonner à l'échelle nationale et internationale ;
 - Des diplômés capables de se préparer au mieux aux concours de la fonction publique

Cette formation est capable d'articuler des compétences, ce qui lui donne du sens. Monsieur DENECHERE insiste sur l'accompagnement du Lab'UA et des ingénieurs pédagogiques dans le montage de cette formation. Enfin, des situations d'apprentissages et d'évaluation (SAE) ont été mises en place pour évaluer les compétences des étudiants. Elles nécessitent la mobilisation d'apprentissages issus de plusieurs enseignements et les valident. 10 SAE sont proposées sur deux ans dont 5 en M1 et 5 en M2. Ces SAE sont acquises ou non acquises, et il n'y a plus de notes, ce qui peut poser des questions en termes d'attribution de mention. 40 collègues et professionnels seront investis à la rentrée 2024 sur l'année de M1 et tous louent l'organisation de ce master sous ce format.

Madame MALLET s'interroge sur les capacités d'accueil attendues.

Monsieur DENECHERE croit que la capacité d'accueil est de 30 places en M1, avec 5 étudiants en formation continue. Il constate aussi une forte demande du côté des professionnels.

Monsieur ROBLÉDO trouve ce projet intéressant à plusieurs titres. Le premier est d'être arrivé au bout de la démarche du montage d'une formation par l'approche par compétences. Par ailleurs, on dit souvent que l'approche par compétences dénature les formations universitaires. Or, on ne peut pas suspecter les collègues qui ont travaillé sur cette formation d'avoir dévoyé l'origine de l'identification de cette formation, qui est issue d'un programme de recherche. La formation est assise sur des bases scientifiques solides. Monsieur ROBLÉDO évoque aussi la sortie du Président de la République qui manque quelque peu de bienveillance puisqu'il accuse à mots couverts que les formations universitaires devraient réfléchir sur leur opérationnalité en termes d'insertion professionnelle. Or, les universités font la démonstration depuis un certain nombre d'années qu'elles proposent des formations à insertion professionnelle assez rapide. Le développement de ce type de formation est l'illustration que l'université n'a pas à rougir de la façon dont elle fonctionne. Enfin, au sujet de l'absence de notes, il est tout à fait possible de constater que certains étudiants ont acquis telle ou telle compétence mieux que d'autres. Cet élément peut apparaître dans l'appréciation du jury.

Monsieur DENECHERE souligne que ce sont les professionnels eux-mêmes qui ont demandé à inscrire un bloc de compétences « Innover par la recherche » au sein de la formation.

Madame MALLET aimerait savoir s'il est possible que des étudiants poursuivent en doctorat après le master.

Monsieur DENECHERE sait qu'une spécialité « Études sur l'enfance et la jeunesse » a été créée au sein de l'école doctorale STT et une thèse est déjà inscrite dans ce domaine et porte sur la Protection maternelle et infantile (PMI). Il pense qu'il y en aura tout de même très peu qui vont poursuivre en thèse.

La maquette de la formation suivante, portée par la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines :

- M1-2 « Études sur l'enfance et la jeunesse » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

3-6 DE IPA – Création de la mention « Urgences » - Faculté de Santé

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Ce Diplôme d'État est destiné aux infirmiers qui souhaitent avoir une formation pour suivre des malades chroniques afin de soulager la charge de travail des médecins. Il est aujourd'hui demandé l'autorisation de créer la mention « Urgences » en partenariat avec les Universités de Tours, de Nantes, de Rennes, de Brest, de Poitiers et d'une plateforme d'e-learning.

La création de la mention « Urgences » du Diplôme d'État « Infirmier en Pratique Avancée » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

3-7 Conventions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Convention Faculté LLSH – Le Mans Université – Université de Tours

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté LLSH, renouvelle son partenariat avec Le Mans Université et l'Université de Tours. Cette convention concerne le M2 mention « Didactique des langues », parcours « Métiers de la recherche et de l'enseignement ». La convention permet une mutualisation des enseignements entre les trois établissements.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Convention IAE – Université de Torun

L'Université d'Angers, par le biais de l'IAE, renouvelle son partenariat avec l'Université de Torun (Pologne). Cette convention concerne le Master mention « Management et commerce international ». Les étudiants se rendent en Pologne en M1 et sont sur Angers en M2. Le mémoire des étudiants doit être filé sur les deux années, avec une évaluation et une note qui intègre les résultats en Pologne en M1.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 17h35.

La Vice-présidente formation et vie universitaire
de l'université d'Angers

Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 20 septembre 2023

Commission de la formation et de la vie universitaire du 20 septembre 2023

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Enseignement et conventions

1. Informations

1-1 Thélème – Avis ANR

1-2 Point sur le logement

1-3 Certification en anglais

1-4 Point sur les inscriptions

1-1 Thélème – Avis ANR – INFORMATION

L'avis de l'ANR sera rendu fin octobre.

POUR INFORMATION

1-2 Point sur le logement

POUR INFORMATION

L'action de l'Université en matière de logement

Participer à la réflexion territoriale

- ❖ Cellule de veille logement
- ❖ Groupe de travail logement d'ALC
- ❖ Observatoire territorial du logement étudiant

Diversifier les offres à destination des étudiants

- ❖ La plateforme Studapart: déploiement et promotion sur le territoire (villes limitrophes, DRH...)
- ❖ La promotion de dispositifs de logements intergénérationnels (Un Temps pour Toit)

Conseiller / orienter les étudiants

- ❖ Point information d'urgence dédié au logement (SSU-AS)
- ❖ Une page dédiée en ligne « Bienvenue UA »
- ❖ Une procédure unique pour tous les services

Une action coordonnée avec les partenaires

CROUS: une cellule logement animée par 2 étudiants / une aide financière d'urgence pour les situations les plus difficiles (200€ pour une semaine ; prise en charge de nuitées d'hôtel)

Ville d'Angers: financement du dispositif Kap's / page dédiée en ligne / atlas du logement étudiant

Crise du logement étudiant

Éléments chiffrés

Suivi social des étudiants

Chiffres cumulés de la rentrée 2022

Service social (UA et CROUS)

98 étudiants sans logement

192 étudiants en logement précaire

Chiffres au 11 septembre 2023

Service social (UA et CROUS) et DI

15 étudiants sans logement

88 étudiants en logement précaire

Studapart

Offre

1890 disponibilités à Angers, avec une date d'entrée entre 1er juin et 30 septembre.

=> 250 disponibilités de plus qu'en 2022

Demande

1213 nouveaux inscrits sur la plateforme de l'UA.

3600 nouveaux étudiants qui ont fait une recherche logement à Angers

=> 458 étudiants de l'UA logés en 2022

Enquête sur les conditions de vie étudiante (automne 2022)

4744 répondants (étudiants UA)

- Loyer médian est de 420€ par mois
- 43% des étudiants déclarent que le montant de leur loyer est supérieur à leur budget
- 8 étudiants sur 10 déclarent avoir eu des difficultés dans leur recherche de logement :
 - Loyers trop élevés (84%)
 - Manque de logements disponibles (81%)



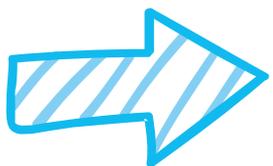
université
angers

Proposition d'achat de chèques vacances

- Un dispositif complémentaire avec la prise en charge partielle de nuitées d'hôtel par le CROUS
- Un dispositif mis en place par l'Université d'Orléans
- Achat de chéquiers de 300€ décomposés en chèques de 2*50 euros, 4*25 euros, 2*20 euros, 6*10 euros ce qui permet d'ajuster le montant en fonction du coût à la nuitée
- Valable pour le camping, auberges de jeunesse, hôtels...
- Facilité de traitement administratif
- Proposition d'un achat jusqu'à 5000€



Un seul prestataire sur les chèques dédiés au logement : l'ANCV
Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)
Établissement public de l'État



Répondre aux difficultés de nos étudiants en diversifiant les outils à disposition des assistants sociaux



1-3 Certification en anglais – INFORMATION

Certification VTEST 2022-2023

	Nbre Etudiants ayant passé le test	Nbre Etudiants inscrits
LLSH	103	142
DEG	160	246
Sciences	113	162
Total	376	550

1-4 Point sur les inscriptions- INFORMATION



Inscriptions
principales en
L1 au
19/09/2023

Description : Inscriptions principales (en cours, payées) en 1ère année de licence au 19 Septembre 2023

(source : extraction Apogée)

	IA L1 au 20/09/2021	IA L1 au 19/09/2022	IA L1 au 19/09/2023	Comparatif 2023/2022
Faculté des Lettres Langues et Sciences Humaines	1524	1450	1477	27
Faculté de Droit Économie et Gestion	1209	1185	1124	-61
ESTHUA, tourisme et culture	409	404	457	53
Faculté des Sciences	716	625	677	52
Polytech Angers	149	126	131	5
IUT	633	682	691	9
Santé	1077	1231	1195	-36
Total général	5717	5703	5752	49

Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante et des Campus

Le 19/09/2023



université
angers

1-4 Point sur les inscriptions- INFORMATION



Inscription principales en M1 au 19/09/2023

Description : Inscriptions principales (en cours, payées) en 1ère année de master au 19
Septembre 2023

(source : extraction Apogée)

	IA M1 au 20/09/21	IA M1 au 19/09/22	IA M1 au 19/09/23	Comparatif 2023/2022
Faculté des Lettres Langues et Sciences Humaines	401	416	417	1
Faculté de Droit Économie et Gestion	196	208	246	38
IAE - Ecole Universitaire de Management	136	119	127	8
Faculté des Sciences	216	217	240	23
ESTHUA, Tourisme, Culture et Hospitalité	334	330	452	122
ESTHUA, Tourisme, Culture et Hospitalité - Campus de Saumur	27	20	59	39
ESTHUA, Tourisme, Culture et Hospitalité - Les Sables d'Olonne	18	19	20	1
Faculté de Santé - Département médecine	0	0	0	0
Faculté de Santé - Département pharmacie	1	0	0	0
Polytech Angers	1	2	2	0
Total général	1330	1331	1563	232



1-4 Point sur les inscriptions- INFORMATION

2023-2024 Etat des inscriptions principales par composante
au 19 septembre 2023



COMPOSANTE		NOMBRE D'INSCRITS			variation
		20/09/2021	19/09/2022	19/09/2023	
UFR Droit, économie et gestion	Angers	2664	2453	2534	81
	Cholet	374	354	378	24
IAE Angers		326	330	375	45
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Angers	4297	4427	4140	-287
	Cholet	96	87	78	-9
UFR ESTHUA Tourisme et culture	Angers	1466	1416	1513	97
	Cholet	200	144	75	-69
	Saumur	365	323	347	24
	Sables d'Olonne	47	52	50	-2
UFR Sciences		2507	2376	2366	-10
UFR Santé - PluriPASS		869	843	814	-29
UFR Santé - Département Médecine		2340	2299	2231	-68
UFR Santé - Département Pharmacie		388	531	591	60
UFR Santé - Département Direction Formation Continue		229	389	516	127
Polytech Angers		749	786	771	-15
Institut Universitaire de Technologie	Angers	1352	1357	1546	189
	Cholet	124	181	250	69
SCAFOP		88	41	29	-12
CELFE (DU études françaises)		155	73	74	1
Dispositif PAREO		40	53	44	-9
Total		18676	18515	18722	207

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2023 – **VOTE**

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 05 juin 2023 – **VOTE**

3. Enseignement et conventions

3-1 Retour sur la campagne MonMaster – **INFORMATION**

3-2 Modification des MCC – **VOTES**

3-3 Modification de l'offre de formation – Faculté DEG – **VOTE**

3-4 Modification de l'offre de formation – IUT Angers-Cholet – **VOTE**

3-5 Offre de formation – Maquette – Faculté LLSH – **VOTE**

3-6 DE IPA – Création de la mention « Urgences » - Faculté de Santé – **VOTE**

3-7 Conventions – **VOTES**

3-1 Retour sur la campagne MonMaster

POUR INFORMATION

3-1 Retour sur la campagne MonMaster - INFORMATION

MonMaster

- Appel des candidats depuis le 23 juin
- Capacité offerte limitée : 1672
- Nombre de candidats classés : 7936
- Nombre propositions acceptées par la plateforme : 1387+34 recherche contrat
- Nombre de formations avec places vacantes: 37/59
- Nombre de candidats sur listes d'attente :310
- Nombre de formations ayant épuisé sa liste de candidats classés : 45/69

3-1 Retour sur la campagne MonMaster - **INFORMATION**

Phase complémentaire E-Candidat

- Nombre de formations : 12
- Nombre de candidatures : 525
- Nombre d'admis : 44

3-1 Retour sur la campagne MonMaster - INFORMATION

Saisine auprès du recteur

428 propositions toutes académies confondues (vs 1066 campagne 2022)

127 pour des étudiants issus de l'Académie (vs 265 campagne 2022)

Propositions faites par l'UA : 16 propositions favorables

3 Droit public; 2 MV ; 4 Tourisme ; 1 Management sectoriel ; 1 Direction de projet ; 1 physique ; 1 maths ; 3 LEA
+ 1 ESH admis en Droit public

Réponses des étudiants : 6 confirmations, 9 refus

Au 11 septembre : 62 étudiants de l'UA sans aucune proposition d'admission & ayant saisi le Recteur.

Droit	12	Economie	3	Sciences sociales	1
Informatique	3	Psychologie	29		
SVT	14				

3-1 Retour sur la campagne MonMaster - **INFORMATION**

Contentieux auprès du Président

144 recours tout confondus => 114 concernent l'admission en master.
Le plus souvent les étudiants veulent comprendre pourquoi ils n'ont pas été admis.

Quelques étudiants qui désormais insistent après la réponse écrite.

1 contentieux TA à venir.

➔ Obtenir les données dès le/pour le paramétrage
Vérifier les attendus pour anticiper les contentieux, demandes d'information complémentaire

3-1 Retour sur la campagne MonMaster - **INFORMATION**

Bilan global

1 387 + 34	Plateforme MonMaster
44	E-Candidat et Phase Complémentaire
6	Saisine Recteur
= 1 471 / 1 672 places	

Formations complètes

ESTHUA	Tourisme d'aventure ; Monde chinois ; Managt organisations touristiques ; Hôtellerie ; Patrimoine et Tourisme ; Médiation culturelle ; Luxe et Arts
LLSH	GEAD ; Archives ; Traduction ; Sc. Bibliothèques ; Edition ; Mentions Psycho ; Etudes sur le genre ; Métiers du livre
DEG	GTDL ; Finance ; Dt Privé ; Dt des Affaires ; Dt International
IAE	CCA
Sciences	Bio végétale ; Bio santé ; BEE ; Bio Géosc. ; Toxic

3-1 Retour sur la campagne MonMaster - **INFORMATION**

Évolution de la plateforme – Nouveau calendrier envisagé à l’arbitrage de la Ministre

- Recueil de l’offre de formation du **1er novembre à fin décembre**
- Paramétrage des formations candidatables par les établissements du **8 janvier au 16 février**
- Publication de l’offre de formation du **29 janvier au 25 février**
- Phase de dépôt des candidatures du **26 février au 24 mars**
- Phase d’examen des candidatures du **2 avril au 27 mai** (le 1er avril est le lundi de Pâques)
- Phase principale de gestion des admissions du **3 au 21 juin**
- Début de la **phase complémentaire le 21 juin** :
 - Candidature du 21 juin au 30 juin
 - Examen des candidatures du 1er juillet au 12 juillet
 - Gestion des admissions du lundi 15 juillet au mercredi 24 juillet.
- Saisine du recteur après la clôture des deux phases.

3-1 Retour sur la campagne MonMaster - INFORMATION

Évolution de la plateforme

- Questions sur la procédure complémentaire
 - Formations qui auraient des places vacantes ?
 - Candidats qui n'auraient eu aucune proposition en phase principale ? Pourquoi auraient-ils le niveau ? Sauf si nouveaux éléments comme notes du S6
 - Nécessité de classer TOUS les candidats qui répondent aux attendus
- Hiérarchisation des candidatures : pas d'actualité
- Nombre de vœux de parcours et non de mentions
- Questions sur les admissions dans les formations en alternance
- Information précoce sur les situations de handicap ?

3-2 Modification des MCC – VOTES

Faculté Droit, Économie, Gestion			
L2	Économie – Gestion <i>Parcours progressif – vers LP BFA, LP ENT, LP MACT</i> <i>Parcours progressif – L1 en 2 ans</i>	L1	Droit
		L3	Droit
DL1- 2-3	Droit - Économie		

POUR VOTE

3-2 Modification des MCC – VOTES

ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité

L3	Tourisme <i>Parcours Accueil, Conseil et Commercialisation</i>	M1- M2	Direction de projets ou établissements culturels
----	--	-----------	---

POUR VOTE

3-2 Modification des MCC – VOTES

IUT Angers-Cholet			
BUT 1-2	Génie Électrique et Informatique Industrielle <i>Parcours ESE, All, EME (BUT2)</i>	BUT 1-2	Carrières Sociales <i>Parcours Assistance sociale</i>
BUT 1-2	Gestion des Entreprises et Administrations <i>Parcours CG2P (BUT2)</i>	BUT 1-2	Génie Mécanique et Productique <i>Parcours CAI, SNRV (BUT2)</i>
BUT 1-2	Génie Biologique <i>Parcours Agronomie</i> <i>Parcours BMB</i> <i>Parcours SAB</i>	BUT 1-2	Techniques de Commercialisation <i>Parcours BDMRC, BI, MDEE, SME (BUT2)</i>

3-2 Modification des MCC – VOTES

IUT Angers-Cholet			
BUT 1	Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	BUT 1	DD&RS (<i>sauf GMP Alternance</i>)
LP	Management de l'Entreprise Agricole	LP	Management des PME-PMI
LP	Réseaux et Télécoms		

3-2 Modification des MCC – VOTES

IUT Angers-Cholet			
BUT 3	Techniques de Commercialisation <i>Parcours BDMRC, BI, MDEE, SME</i>	BUT 3	Gestion des Entreprises et Administrations <i>Parcours CG2P, GC2F, GEMA, GPRH</i>
BUT 3	Génie Biologique <i>Parcours Agronomie</i> <i>Parcours BMB</i> <i>Parcours SAB</i>	BUT 3	Génie Électrique et Informatique Industrielle <i>Parcours ESE, AI, EME</i>
BUT 3	Carrières Sociales <i>Parcours Assistance sociale</i>		

3-2 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

M1-
M2

Langues Étrangères Appliquées

POUR VOTE

3-2 Modification des MCC – VOTES

Faculté de Santé	
DEUST	Préparateur-Technicien en Pharmacie
M2	Sciences du Médicament <i>Parcours Polymères et Principes Actifs d'Origine Naturelle</i>

POUR VOTE

Présidence	
DU	PAREO

POUR VOTE

3-2 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Sciences	
L3	SVT
DL1-2-3	Mathématiques – Économie
M1	Biologie Santé <i>Parcours Sciences</i>

POUR VOTE

3-2 Modification des MCC – VOTES

IRCOM

Licence Humanités :

→ L1

→ L2

Parcours Sciences politiques, Histoire, Philosophie, Lettres modernes

→ L3

Parcours Sciences politiques, Histoire, Philosophie, Lettres modernes

POUR VOTE

3-2 Modification des MCC – VOTES

FLO-UCO	
L1-2-3	Arts
L1-2-3	Histoire
L1-2-3	LEA
L1-2-3	LLCER
L1-2-3	SVT
L1-2-3	Lettres
L1-2-3	Psychologie
LP	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
LP	Services à la personne

3-2 Modification des MCC – VOTES

FLO-UCO	
M1-2	Biodiversité, Écologie et Évolution
M1-2	Didactique des langues
M1-2	Direction de projets ou établissements culturels
M1-2	Innovation, Entreprise et Société
M1-2	LEA
M1-2	Mathématiques et Informatique appliquées aux SHS
M1-2	Sciences sociales
M1-2	Traduction et interprétation
M1-2	MEEF – 1 ^{er} degré, 2 nd degré EPS, 2 nd degré

POUR VOTE

→ Règlement des examens – **POUR VOTE**

3-3 Modification de l'offre de formation – Faculté DEG – VOTE

La modification de l'offre de formation de la Faculté DEG concerne la création du diplôme suivant :

- **Licence Professionnelle « Activités juridiques : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs »**

POUR VOTE

3-4 Modification de l'offre de formation – IUT Angers-Cholet – **VOTE**

La modification de l'offre de formation de l'IUT Angers-Cholet concerne la création du parcours suivant :

- **BUT Carrières Sociales, parcours « Animation sociale et socio-culturelle »**

POUR VOTE

3-5 Offre de formation – Maquette – Faculté LLSH – VOTE

Il est présenté la maquette de la formation suivante :

- **Master « Études sur l'enfance et la jeunesse »**

POUR VOTE



Master mention
Études
sur l'enfance
et la jeunesse



CFVU
20/09/2023

Master 'Études sur l'enfance et la jeunesse'

- Mention de Master spécifique validée par le MESRI
- Co-accréditation UA et LMU et partenariat NU
- Formation en mode hybride : distanciel et regroupements

Deux caractéristiques :

- Construction de la formation par l'Approche par compétences
- Interdisciplinarité

4 blocs de compétences :

- Développer l'agentivité des enfants et des jeunes
- Innover par la recherche dans le domaine de l'enfance-jeunesse
- Agir en situation de discrimination et violence
- Gérer des projets, des structures, services dans le domaine de l'enfance-jeunesse



Ouverture
M1
septembre
2024



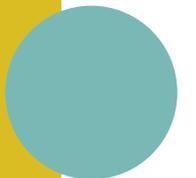
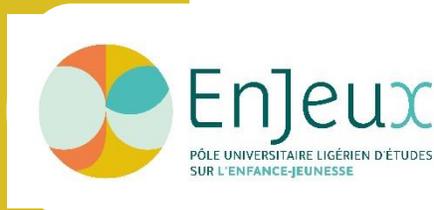
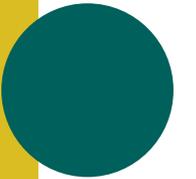
Public cible et débouchés

- étudiant·es en FI motivé·es souhaitant travailler dans les domaines variés du champ de l'enfance-jeunesse professionnel·les en FC.
- Poursuite en doctorat, cf. spécialité « EEJ » dans ED STT

Le master « Études sur l'enfance et la jeunesse » vise à former :

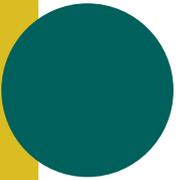
- des cadres ayant une vision globale des enjeux de l'enfance-jeunesse ;
- des personnes en capacité d'innover dans le domaine de l'enfance ;
- des profils « recherche » capables de rayonner à l'échelle nationale et internationale ;
- des diplômé·es capables de se préparer au mieux aux concours de la fonction publique

Les diplômé·es peuvent prétendre à des postes de chargé·es de mission, chargé·es de projets, coordinateur/trices, responsables de services, travailleur·euses sociaux/ales, etc.

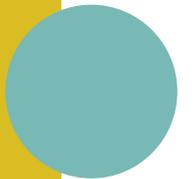


Approche Par Compétences – étapes

- 1) Rédaction du référentiel de compétences
- 2) conception des SAE et des grilles critériées
- 3) scénarisation pédagogique de chaque cours
- 4) mise en œuvre de la formation

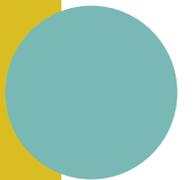
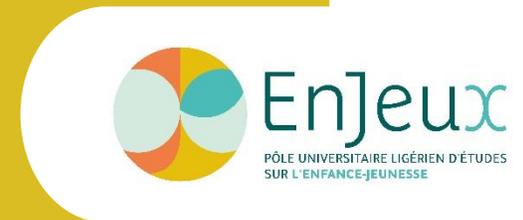
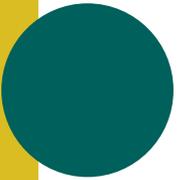


EnJeuX
PÔLE UNIVERSITAIRE LIGÉRIEN D'ÉTUDES
SUR L'ENFANCE-JEUNESSE



Approche Par Compétences – étapes EEJ

- ❑ **Rencontres avec des professionnel.les et enquête (2020-2021)**
- ❑ **Groupes de travail compétences (avril 2021 à septembre 2021)**
- ❑ **Accréditation**
 - Avis favorable HCERES – 03/12/2021
 - Avis conforme DEGESIP – 28/04/2022
- ❑ **Mise en cohérence (2021-2022)**
 - Chainage des compétences
 - Travaux autour des enseignements et volumes horaires
- ❑ **SAE en contexte APC (2022)**
 - Réunions par BDC et collective



Approche Par Compétences – étapes EEJ

❑ Constitution de l'équipe pédagogique

- Travail pluridisciplinaire pour chaque ressource
- Responsabilités réparties au sein du Master
- Cohérence SAE et portfolio

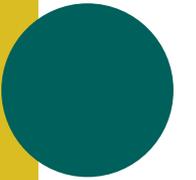
❑ Maquette du Master

- Travail en binôme ou trinôme contenus des enseignements
- Conseil de gestion UFR LLSH : 07/2023 / CFVU : 09/2023
- Modélisation DEVEC : septembre-novembre 2023

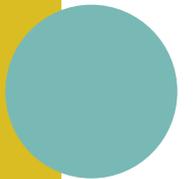
➔ **Trouver mon Master : décembre 2023**

❑ Accompagnement Lab'UA

- Travail avec Lab'UA pour médiatisation : juillet 2023-juin 2024
- Travail en commun avec les IGP



EnJeux
PÔLE UNIVERSITAIRE LIGÉRIEN D'ÉTUDES
SUR L'ENFANCE-JEUNESSE



SAE : situations d'apprentissages et d'évaluation
= situations authentiques et complexes qui permettent de développer et d'évaluer la compétence. Elles nécessitent la mobilisation d'apprentissages issus de plusieurs enseignements et valident ceux-ci

- 10 SAE sur les 2 ans : projet, mise en situation, simulation, étude de cas, mémoire, présentations orales collectives ou individuelles, etc.
- NB : pas de notes

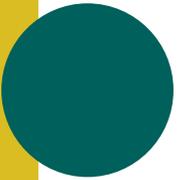


EnJeux
PÔLE UNIVERSITAIRE LIGÉRIEN D'ÉTUDES
SUR L'ENFANCE-JEUNESSE

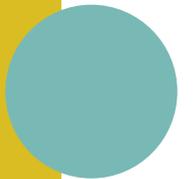


Un exemple de SAE

- Bloc de compétences :
Développer l'agentivité des enfants et des jeunes
- Critères qualité :
 - En considérant les enfants comme des acteurs à part entière
 - En favorisant le développement de l'esprit critique des enfants et des jeunes
 - En prenant en compte les conduites à risque
 - En maîtrisant les outils d'accompagnement à l'agentivité des enfants et des jeunes



EnJeux
PÔLE UNIVERSITAIRE LIGÉRIEN D'ÉTUDES
SUR L'ENFANCE-JEUNESSE



Bloc de compétences : Développer l'agentivité des enfants et des jeunes

Acquis d'apprentissage / apprentissages critiques	Enseignements	SAE	Détails SAE	ECTS
Interroger la place des enfants et des jeunes dans la société (à l'école, dans le domaine de la santé, dans la famille, dans les loisirs...)	Qu'est-ce qu'un enfant ? Qu'est-ce qu'un adolescent ?	A1	Au sein du stage de 6 semaines, élaborer une enquête sur la prise en compte de la parole et du pouvoir d'agir des enfants et des jeunes, avec analyse des résultats (rapport). Enquête sur l'effectivité du droit des enfants, la prise en compte de la parole des enfants, la facilitation du pouvoir d'agir des enfants et des jeunes. (du point de vue de l'étudiant et du contexte du stage) + Ecrit réflexif sur la démarche d'enquête (instrument d'enquête, analyse de la pertinence de cet instrument...)+ rapport d'analyse des résultats	10
Permettre aux enfants et aux jeunes de devenir acteurs de leur propre vie, projets et parcours	Droits et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes : notions et concepts / Enfant acteur de ses propres parcours			
	Cultures de la jeunesse			

POUR VOTE

3-6 DE « Infirmier en Pratique Avancée » – Création de la mention « Urgences » - **VOTE**

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter la création de la mention « **Urgences** » du Diplôme d'État « Infirmier en Pratique Avancée ».

POUR VOTE

3-7 Conventions

Convention LLSH – Le Mans Université – Université de Tours – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté LLSH, renouvelle son partenariat avec Le Mans Université et l'Université de Tours.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **M2 mention « Didactique des langues », parcours « Métiers de la recherche et de l'enseignement ».**

La convention permet une mutualisation des enseignements entre les trois établissements.

POUR VOTE

3-7 Conventions

Convention IAE – Université de Torun – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de l'IAE, renouvelle son partenariat avec l'Université de Torun (Pologne).

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Master mention « Management et commerce international ».**

Les étudiants se rendent en Pologne en M1 et sur Angers en M2.

Ajustement côté Polonais : le mémoire des étudiants doit être filé sur les 2 années, avec une évaluation et une note qui intègre les résultats en Pologne en M1.

POUR VOTE

Prochaines CFVU

- **Lundi 23 octobre 2023 à 14h30**
- **Lundi 20 novembre 2023 à 14h30**
- **Lundi 18 décembre 2023 à 14h30**